



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 75664

Texte de la question

M. Louis Cosyns attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la rénovation de la voie professionnelle. Depuis la rentrée 2009, le premier volet de cette réforme est entré en application avec, comme changement principal, le passage à trois années la durée du parcours pour l'obtention du baccalauréat professionnel. Le deuxième volet interviendra à la rentrée 2011 sur les diplômes des métiers de services. Dans cette perspective, il souhaite prendre connaissance de la place qui sera faite aux établissements du ministère de l'agriculture, en particulier les maisons familiales rurales (MFR). Il souhaite par ailleurs savoir si les missions de ces établissements seront pérennisées et valorisées dans le cadre de la rénovation de la voie professionnelle.

Texte de la réponse

Dans le cadre de la rénovation de la voie professionnelle en cours depuis 2009, la restructuration du secteur des services aux personnes, aux entreprises et aux collectivités, constitue un enjeu tout particulier. La rénovation des diplômes de ce secteur est complexe dans la mesure où le dispositif actuel de formation est très spécifique. En effet, ces diplômes s'intègrent dans un contexte institutionnel partagé avec d'autres départements ministériels (ministères de l'éducation nationale, de la santé et de la cohésion sociale). Conformément au cadre général de cette réforme, les nouveaux diplômes devront s'inscrire dans un cursus de baccalauréat professionnel en trois ans, permettant aux élèves de se présenter en cours de cursus au brevet d'études professionnelles agricole (BEPA) rénové. La rénovation de la filière concernera toutes les voies de formation : scolaire initiale, apprentissage et formation continue et toutes les modalités d'enseignement : plein temps scolaire, alternance et rythme approprié. C'est du reste dans l'enseignement privé que les effectifs d'élèves engagés dans ces formations sont les plus nombreux. Dans ce contexte, le ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche veillera particulièrement à la préservation des spécificités de l'enseignement agricole et au maintien de la complémentarité de tous les acteurs de la formation.

Données clés

Auteur : [M. Louis Cosyns](#)

Circonscription : Cher (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 75664

Rubrique : Enseignement agricole

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Alimentation, agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 avril 2010, page 3832

Réponse publiée le : 6 juillet 2010, page 7545